



ECOLE DON BOSCO S.A.R.L.

Pré-scolaire Ste Famille ♦Ecole-Collège Don Bosco

♦ Ste Famille: Place El Maghreb El Arabi – Tél-05 37 37 99 04

♦ Don Bosco: 19, rue Mohamed Abdouh-Tél-05 37 37 99 56

14000 – KENITRA

Email :stefamille@ecam-maroc.org ♦donbosco@ecam-maroc.org

Site : www.donbosco-kenitra.org



Kenitra, 5 Septembre 2020

MESURES SANITAIRES

L'Ecole Don Bosco vous offre des espaces propres d'une Ecole : couloirs, escaliers, terrains sportifs, salles de réunions...

Malgré l'insécurité et les incertitudes de la situation présente, nous sommes en train de nous préparer pour l'année scolaire.

A part le fonctionnement habituel que les parents connaissent bien, nous ajoutons certaines mesures à appliquer, qui sont les suivantes :

- ▶ 1. Toutes les personnes qui circulent à l'intérieur de l'Ecole doivent **obligatoirement** porter le masque: Professeurs, élèves, parents, visiteurs... Il est obligatoire pour les élèves à partir de la 5^{ème} AP. Les autres, selon les parents.
- ▶ 2. Faciliter le nettoyage du centre :
 - ♦ Gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment pour les pieds.
 - ♦ Gel hydro-alcoolique dans chaque classe.
 - ♦ Chaque heure, faire le nettoyage des toilettes.
 - ♦ Désinfection des classes à la fin de la journée : sols, tables, chaises, rampe d'escalier, poignés... et en profondeur le week-end.
 - ♦ Savon dans toutes les toilettes.
 - ♦ Les enfants peuvent apporter leur propre gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et la bouteille d'eau pour éviter les déplacements à l'intérieur. Par contre, le goûter il faut l'éviter. Pour cela, les parents doivent veiller à ce que les enfants mangent bien au petit déjeuner.
- ▶ 3. On gardera la distance d'un mètre entre chaque élève en classe. Pour le professeur, il est obligatoire de porter le masque s'il se situe à moins de 2 m.
- ▶ 4. Les professeurs peuvent utiliser d'autres espaces : cour, salle de conférence,...
- ▶ 5. Les **parents resteront en dehors de l'école tout** en respectant bien sûr la distanciation sociale, au moment de l'entrée et sortie des enfants. L'entrée en classe est interdite aux parents.
- ▶ 6. Orienter les étudiants dans l'utilisation des ressources technologiques: ordinateurs, la plateforme ENN...pour l'enseignement à distance (*Professeur d'informatique le premier mois*)
- ▶ 7. Les professeurs, le personnel de l'administration ou de service effectuent une prise de température à leur arrivée à l'Ecole chaque jour. Les élèves aussi en présence des parents.
- ▶ 8. Rappeler aux élèves les meilleures règles de chaque âge: hygiène fréquente, propreté des mains...Le professeur responsable, rappellera régulièrement les règles sanitaires.
- ▶ 9. Personnaliser le matériel pour les enfants (*maternelle-primaire*) pour éviter les contacts indirects.
- ▶ 10. Garder les fenêtres ouvertes autant que possible pour une bonne aération de la classe.
- ▶ 11. Les récréations sont organisées dans les divers terrains selon les niveaux et les professeurs seront présents avec chaque groupe. S'il s'avère nécessaire, on décalera la pause pour les plus petits. Entré, l'élève se dirigera directement vers sa classe.

PROTOCOLE EN CAS DE SIGNES DE LA MALADIE

■ Les parents ne doivent pas mettre l'enfant à l'école s'il présente un quelconque signe de maladie (rhume, toux, fièvre, grosse fatigue, maux de tête, maux de ventre...); il immédiatement consulter un médecin, suivre son avis et nous informer à l'Ecole-Collège.

■ Les parents doivent garder l'enfant à la maison et consulter immédiatement un médecin et suivre les consignes des autorités, **si** l'enfant ou un autre membre de la famille proche a été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, **si** vous attendez le résultat de tests pour l'enfant ou la famille ou **si** un membre de la famille est confiné.

■ En cas de doute sur la santé d'un élève, le directeur de l'école isole l'élève concerné dans un local aménagé à cet effet et appelle immédiatement le 141, après en avoir informé les parents ou tuteurs concernés et de signaler tout problème aux autorités compétentes pour s'informer des mesures à prendre.

■ Dans le cas des enfants présentant une pathologie les rendant plus vulnérables au COVID, il revient aux parents d'informer l'école ou le collège, sur l'état de santé de l'enfant et sa possibilité ou non de venir à l'école.



P. José Antonio VEGA DIEZ
Directeur